

# FRANSYLVA 26 FEUILLE DROMOISE DE LA FORET PRIVEE



## AVRIL 2023

**NOUVELLES adresses :**

**FRANSYLVA 26 – BP 67 - 26302 BOURG DE PEAGE**

**TEL : 07 49 24 76 49 - (Mercredi de 9 à 12 heures)**

**MEL: [fransylva26@gmail.com](mailto:fransylva26@gmail.com)**

### SOMMAIRE

<b>Page 1</b>	<b>Edito</b>
<b>Page 2</b>	<b>informations particulières.</b>
<b>Page 3</b>	<b>les nouveaux élus du CNPF.</b>
<b>Page 4</b>	<b>les formations 2023.</b>
<b>Page 5</b>	<b>inscriptions aux formations.</b>
<b>Page 6</b>	<b>la forêt de Colbert.</b>
<b>Page 7</b>	<b>la gestion forestière.</b>
<b>Page 8</b>	<b>adresses utiles.</b>

### Propos du Président André Aubanel !

- Cette année 2023, année d'élections forestière, va enregistrer des changements parmi vos interlocuteurs habituels.
- Au CRPF, les nouveaux élus sont Messieurs Henry d'Yvoire (sortant) et Edmond Tardieu (nouveau suppléant)
- Messieurs John ASTIC (nouveau titulaire) et Daniel Audeyer (suppléant sortant).

Fransylva qui a soutenu ces candidatures adresse ses compliments aux nouveaux élus pleins d'entrains pour ces six prochaines années.

Fransylva 26 remercie vivement les deux « anciens » AUBANEL André et JEUNE Alain qui depuis nombreuses années se sont activé avec passion pour la forêt, particulièrement Dromoise.

Outre les enjeux climatiques,

La forêt est de plus en plus un enjeu économique et sociétal, avec des visions bien différentes d'un public qui ne la connaît pas assez bien.

Trop oublie l'intérêt de la récolte forestière dans la construction, l'ameublement, ou le chauffage...

Trop ignorent que c'est aussi un jardin qui se cultive.

Trop ne voient pas que sur les 300 000 hectares de forêt Dromoise le tiers (100 000 hectares) restent sans aucune intervention humaine, ce que nous appelons « en libre évolution »

Ce sera aussi dans la tâche de nos nouveaux élus de la Région Auvergne Rhone Alpes.

## DES INFORMATIONS PARTICULIERES.

Je suis apiculteur dans le Var et je recherche des emplacements en Drôme, Ardèche et Isère et plus précisément à des endroits où faire du miel d'acacia, châtaignier et lavande. Je voudrais poser une quarantaine de ruches par emplacements, mes ruches sont posées par 4 sur des palettes.

Je suis labellisé Agriculture Biologique et je m'engage à laisser les emplacements propres suite à mes passages.

### Thorelaine, manchon pour les reboisements, biodégradable et répulsif chevreuils



**Thorenap**  
Les solutions écologiques de Sotextho

**Protection naturelle pour les plantations**

**Odeur répulsive et localisée contre les chevreuils**

**100% laine de moutons aiguilletée**

**En 60 cm contre les lapins- lièvres**

**En 120 cm contre les chevreuils**

**Diamètre 14 cm ( 23 cm à plat) pour les feuillus**

**ou 20 cm ( 30 cm à plat) pour les résineux**

**Aagrafer aux 2 échelas en bois**

**Durée de vie 36 mois , couture en coton solide**

**100% Biodégradable , aucun ramassage à prévoir**



Sotextho 81240 St Amans Valtoret

Alice Reumaux 06.45.76.67.41

[areumaux@sotextho.com](mailto:areumaux@sotextho.com)



Les manchons, en 100% laine protègent vos plantations des chevreuils qu'ils éloignent par l'odeur du mouton.

### De FRANSYLVA 26 :

- ✓ **Répulsif aux cervidés ! la laine de mouton, (plutôt de brebis ... !)**  
Après la tonte de printemps Fransylva pourra vous en fournir **gratuitement !**  
**Inscription par mail : [fransylva26@gmail.com](mailto:fransylva26@gmail.com)** (quantité limitée à prendre à 26220 VESC)
- ✓ Nombreux adhérents sont à jour de leur cotisation 2023.  
RETARDATAIRES notez que la couverture des assurances RC et protection juridique n'est acquise que pour les cotisations acquittées. Merci à ces retardataires de renvoyer rapidement leur cotisation 2023.
- ✓ Pour les personnes qui paient par virement, pensez à préciser votre code (Expl : 43026 - AAB) Il y a des homonymes et des risques de confusion. Merci de nous éviter des erreurs.
- ✓ Notez la date de la prochaine assemblée générale de FRANSYLVA 26 :  
Le vendredi 9 juin 2023. Lieu à définir !

**PAGE SUIVANTE,**

**LES NOUVEAUX ELUS DE LA DROME AU CNPF – 2023 / 2029**

### John ASTIC 26 LA CHAPELLE EN VERCORS.



Présent au CA de FRANSYLVA depuis 2 ans, la forêt a toujours été proche pour moi, tant d'un point de vue professionnel, que par passion. Propriétaire de forêts dans le Vercors, je m'attache à avoir une gestion active de mes parcelles tout en tenant compte des nouvelles conditions climatiques auxquelles nos forêts doivent faire face. Il me semble important de mettre en place une sylviculture audacieuse en intervenant plus régulièrement dans nos parcelles pour favoriser la régénération naturelle voir assistée (en intégrant des essences nouvelles) ; Il est parfois nécessaire de se livrer à une plantation pour un renouvellement complet sur certaines parcelles. La réussite dans nos interventions en Forêt passera par un regroupement des propriétaires,

par massifs, en mettant en commun nos compétences et nos expérimentations. Mon élection comme conseiller régional au CRPF m'amènera à statuer sur les agréments des documents de gestion : PSG. Ces documents de gestion sont importants et nécessaires pour une sylviculture dynamique. Je mettrai tout en œuvre pour que les choix pris en région, lors de nos conseils de centre, répondent au mieux à l'intérêt de nos Forêts.



**Daniel Audeyer** 61 ans, trésorier de Fransylva 26 et administrateur depuis plus de dix ans. Je suis président de l'ADFVR « Association pour le Développement Forestier du Vercors et Royans. Propriétaire de parcelles forestières dans le Vercors. Ma passion pour la forêt date de mon plus jeune âge. J'ai parcouru les forêts avec mon père grand père ce qui m'a permis de comprendre l'évolution du temps sur ces espaces. Mes forêts sont principalement constituées de mélange Hêtres et résineux et bénéficient d'un document de gestion. Les récoltes sont réalisées dans le but de préserver la ressource d'avenir. La régénération naturelle est ce que je souhaite voir développer face aux changements climatiques. Dans l'attente de vous croiser en forêts.



### Edmond Tardieu – 26 – Vesc.

En tant qu'agriculteur en polyculture élevage et propriétaire forestier sur la commune de Vesc, en pays de Dieulefit, je suis très attaché aux relations naturelles entre agriculture, sylvopastoralisme et gestion forestière. Ces éléments sont en effet complémentaires et leur interaction participe à l'économie circulaire de nos territoires.

Membre de l'ASLGF du haut pays de Dieulefit, élu au CRPF et membre du conseil d'administration de Fransylva, je m'investirai au mieux dans les décisions qui feront de notre forêt la forêt de demain pour les générations futures.



**Henry d'Yvoire, Propriétaire forestier dans le Nord-Drôme**, c'est depuis une vingtaine d'années que je me suis progressivement engagé dans diverses organisations forestières tant au niveau départemental que régional ou national, tout particulièrement au CRPF/CNPF. Je m'efforce d'accompagner au mieux le développement de la gestion durable de la forêt. Cette nécessité est au cœur d'enjeux environnementaux, économiques et sociétaux grandissants plus que jamais constatés et partagés. Dans un département comme celui de la Drôme, le besoin d'adaptation au changement climatique est particulièrement prégnant pour de plus en plus de peuplements forestiers. C'est l'un des sujets sur lesquels je me suis, par exemple, plus particulièrement mobilisé.

Dans le cadre de ce nouveau mandat de Conseiller de Centre de la délégation Auvergne RHONE-ALPES du CNPF, je vais, avec mes collègues élus, et l'engagement essentiel des techniciens et ingénieurs du CNPF, poursuivre et, si possible, renforcer ce qui a été entrepris. Il y a encore beaucoup à faire et, sans doute, à inventer. Pour terminer, je tiens à redire que les avancées seront d'autant plus satisfaisantes si elles peuvent s'appuyer sur une mobilisation renforcée et élargie des propriétaires forestiers. N'hésitez pas à prendre contact et solliciter vos interlocuteurs de l'antenne drômoise du CNPF et de Fransylva 26. Merci, c'est à la fois pour vous mais aussi avec vous que l'on peut agir et promouvoir utilement la gestion durable, et ainsi préparer au mieux l'avenir de nos forêts.

## FOGEFOR Drôme 2023

L'association FOGEFOR-Aura propose chaque année un programme de stages pour tous les propriétaires forestiers. Ces cycles sont organisés en concertation avec le CRPF et Fransylva et sont animés par les techniciens et ingénieurs du CRPF. Ils permettent en petit groupe de découvrir la forêt d'aborder des questions d'actualités et d'acquérir de nouvelles connaissances techniques.

Cette année vous retrouverez un stage d'initiation réservés aux propriétaires qui commencent à s'intéresser de près à leur forêt ou qui ont besoin de se familiariser avec les bases de la sylviculture. Mais aussi un stage thématique sur la fiscalité.

L'adhésion à l'association FOGEFOR est de 10 euros et ouvre la possibilité de participer à tous les stages pour 2023. Les frais de formations sont de 70€ par stage (Hors repas).

**Le nombre de participants est limité.**

### Initiation à la gestion forestière

- Journée 1 – 08 septembre– Vassieux en Vercors  
Savoir lire une carte et les principaux éléments du cadastre, reconnaître 3 essences du secteur, 3 types de peuplements, 3 types d'interventions sylvicoles.
- Journée 2 – 15 septembre– Vassieux en Vercors  
Savoir mesurer un arbre et un peuplement et estimer son volume
- Journée 3 - 22 septembre– Vassieux en Vercors  
Comprendre les différents acteurs, le cadastre et ses impôts, les DGD, et comment vendre du bois.  
  
Animateurs Gilles BERNARD et Alexandre PETROFF CNPF

### Thématique : Fiscalité forestière

- Journée 1 – 13 octobre – Bourg Les Valence  
La fiscalité forestière liée à la détention de biens forestiers "Je suis propriétaire forestier, quelles est la fiscalité applicable à ces biens ?" LA TAXE FONCIERE - L'IMPOT SUR LE REVENU - LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE  
Exercices pratiques : déclarer l'impôt sur le revenu, demander un crédit d'impôt défi, numéro SIRET, s'assujettir TVA...
- Journée 2 – 27 octobre– Bourg Les Valence  
La transmission du patrimoine forestier "Je suis propriétaire forestier, comment transmettre ces biens ?"  
LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE FORESTIER - L'IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE (IFI) - Aménagements fiscaux et garantie de gestion durable Exercices pratiques...  
  
Animateurs Frédérique CHAZAL CNPF, et juriste spécialisé.

Mention RGPD :

- J'accepte que les informations saisies soient utilisées à des fins statistiques
- Je n'accepte pas que mes données soient utilisées

**Inscription en ligne : [auvergnerhonealpes.cnpf.fr](http://auvergnerhonealpes.cnpf.fr)**

**Rubrique : [Se former, s'informer - Les formations à la gestion forestière](#)**

**Renseignements : 06-19-69-37-49 [stephanie.joumel@cnpf.fr](mailto:stephanie.joumel@cnpf.fr)**

## FICHE D'INSCRIPTION.



L'adhésion à l'association FOGEFOR Auvergne Rhône-Alpes est de 10€ pour l'année civile, les frais de stage sont de 70€. Les stagiaires ont à leur charge les repas et les déplacements qu'ils réalisent avec leur propre véhicule et doivent avoir souscrit une assurance de responsabilité civile. Co-voiturage proposé.

Je prends l'engagement de suivre avec assiduité les séances prévues. L'inscription sera définitive dès réception du règlement, et selon les places disponibles. Je verse ma participation (hors repas) : Chèque à l'ordre de : Association FOGEFOR Auvergne Rhône-Alpes. A l'adresse : CRPF AURA, 10 allée des eaux et forêts, 63370 LEMPDES

### Inscription :

Initiation26)

Fiscalité 26

10€ à l'association FOGEFOR AURA pour l'année 2023

Je suis déjà adhérent pour l'année 2023

70€ pour ce stage

JE M'INSCRIS AU STAGE FOGEFOR – xxx

Drôme 2023

Nom

Prénom

.....

.....

Adresse

.....

...

Tél

E-mail

.....

.....

### Avez-vous un Document de Gestion Durable ?

Plan Simple de Gestion (PSG)

Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)

Règlement Type de Gestion (RTG)

Autre .....

Aucun

### Statut forestier privé :

Propriétaire de forêt

Ayant droit du propriétaire  Salarié forestier

Autre (précisez)..... Age :

15-20 ans

21-40 ans

41-60 ans

61-80 ans

Plus de 80 ans Profession :

Actif

Retraité

Etudiant

Autre .....

Description de votre forêt : Département

..... Commune

.....

Surface .....

Quelles sont vos attentes vis à vis de cette formation ?

.....

.....

## La forêt française depuis Colbert

**La forêt française métropolitaine** comporte plus de 138 espèces d'arbres soit, près de 3/4 des espèces présente en Europe. En effet, celle-ci a pu se faire grâce à l'acheminement du ministre des finances -Colbert- en 1669, sous le règne de Louis XIV, suite à des "crises forestières". Quelles sont les grands mouvements qui ont pu amener les français à vouloir préserver et protéger la forêt de leur pays ?

Au XVIIIème siècle, grâce aux progrès des mathématiques et de la cartographie, la gestion des bois devient plus rationnelle et plus rigoureuse. Notamment avec a pu se faire grâce à l'acheminement du ministre des finances -Colbert- en 1669, sous le règne de Louis XIV, suite à des "crises forestières". Quelles sont les grands mouvements qui ont pu amener les français à vouloir préserver et protéger la forêt de leur pays ?

Au XIVème siècle, suite au ravage de la pandémie due à la peste noire, avec un nombre élevé entre 75 et 200 millions de victimes, les arbres et la végétation sauvage envahissent des espaces autrefois cultivés. Néanmoins, ce temps de répit est court, car à la fin du XVème siècle, le bois redevient une marchandise très demandée à grandes valeurs pour les villes, les forges, les hauts-fourneaux et les chantiers navals dans le l'ordonnance de Colbert, en 1669, qui permet d'entreprendre une grande réforme de l'administration forestière afin de produire durablement du bois. Ainsi, la réforme apporta un impact majeur pour les forêts en France. Le pourcentage du territoire couvert par la forêt en France, du XVIIIème siècle à 2020 a doublé passant de 13% à 31%. La forêt française évolue progressivement.

La forêt constitue une source de richesse importante et qui est indispensable afin de pouvoir construire des navires. Colbert souhaite la préserver pour mieux l'exploiter pour les intérêts militaires et économiques de l'époque. Les chantiers navals sont réorganisés pour que la fabrication d'un navire à l'aide de chênes prennent un rythme industriel. Rien qu'en 1673, vingt-six navires et six galères sortent des chantiers de Rochefort, qui emploient alors 20 000 personnes. En 1677, la marine est en possession de 300 vaisseaux.

L'ordonnance de 1669 introduit la notion de "bon usage" et définissant les règles de gestion sylvicole à appliquer. Il instaure un abattage de bois réglementé, où certains bois sont abattus pour le chauffage (charbons de bois) et d'autres usages et où des blocs forestiers sont mis en réserve pour une utilisation qui nécessitent d'arbres plus anciens.

Mais la Révolution porte un coup à cette politique. La liberté de coupe, restaurée par une loi de 1791. Le massif forestier s'en trouve réduit de 500 000 hectares. Le début du XIXe siècle voit le retour d'une politique forestière. C'est ainsi que, depuis près de deux siècles, la France maintient une gestion rigoureuse de son patrimoine forestier. L'héritage légué par Colbert se retrouve dans

Une administration des forêts efficace, de riches massifs forestiers et une conception de l'économie faisant de l'Etat un acteur à part entière.

En 1827 un code forestier est créé pour protéger et restaurer la forêt ce qui reprend l'initiative de Colbert à produire durablement du bois, un objectif poursuivi jusqu'à présent. Ce code restreint l'usage des paysans sur les forêts ce qui engendre des révoltes. Après 1850, de grandes transformations économiques vont permettre un redressement progressif grâce au remplacement du charbon de bois par le charbon de terre, le progrès des sciences montrant l'importance des forêts pour le maintien des sols et la régularisation du climat et des fleuves, l'évolution des techniques agricoles avec la création de prairies artificielles et le bon emploi des fumures qui rend le pâturage en forêt de moins en moins utile, les Etats prenant des mesures énergiques de défense de la forêt et de reboisement, et enfin l'enseignement forestier se développant dans de nombreux pays.

La forêt est un espace anthropisé conçue comme un écosystème dynamique. De nos jours les forêts peuvent être des écosystèmes riches en biodiversité ce qui est positif pour la lutte contre le réchauffement climatique et la biodiversité en général. C'est avec la découverte du Douglas vers les années 1970, et les biens-faits de son usage, cette espèce d'arbre à pins que la création de nombreux emplois put se faire.

Au XXIème siècle il est clair que la signification de préserver et la notion de protéger diffère de l'époque moderne ; nous voyons précisément les avantages que nous apportent les arbres mais nous savons également qu'au vu des circonstances notamment avec le réchauffement climatique, la pollution et toutes nos erreurs que la planète subit nous avons le devoir de ne plus mettre au risque la nature. Protéger les forêts et autres apportent une multitude d'emplois ce qui est bien pour l'économie. (Organisations, entreprises)

Pour conclure l'ordonnance de Colbert ainsi que le code forestier et les autres organisations ont été les causes pour que les forêts françaises soient préservées et protégées.

## Nature et biodiversité. S'opposer à une pensée hors-sol.

Au nom de la protection de la nature et de la biodiversité, certains souhaiteraient brider toute forme de gestion forestière. Ce serait priver nos forêts d'un soutien indispensable pour s'adapter aux effets du changement climatique. Avec des conséquences néfastes à la fois pour la société et la biodiversité.

Dans un contexte de changement climatique, qui affecte durablement les forêts, un certain nombre de décideurs, d'ONG et d'environnementalistes souhaiteraient mettre la forêt sous cloche. Pour protéger la biodiversité et la nature, il ne faudrait surtout pas y toucher, ni modifier son environnement de quelque façon que ce soit.

Ce courant de pensée se retrouve dans l'actualité récente. D'abord, à l'échelle française. Le cahier des charges des aides au renouvellement du plan France 2030 tend vers une grande complexité, avec le risque de freiner le reboisement du territoire. Autre exemple, l'article L411-1 du Code de l'environnement qui interdit les travaux en forêt toute une partie de l'année, sous prétexte d'éviter de détruire l'habitat « potentiel » d'une espèce protégée. Ensuite, à l'échelle européenne : l'UE est en passe d'exclure la biomasse primaire de la catégorie des énergies renouvelables. C'est une menace inquiétante car, dans un contexte d'urgence décarbonation de nos sociétés, on ne peut se passer de la biomasse qui est, de plus, une composante indispensable et indissociable de la gestion économique et environnementale des forêts. Enfin, à l'échelle mondiale, avec des standards de certification forestière toujours plus contraignants.

Ainsi, il s'agit, purement et simplement, d'empêcher toute forme d'intervention humaine sur la forêt.

Remettons les pieds sur terre et faisons preuve de pragmatisme ! Sans la main bienveillante de l'homme, les forêts risquent de périr bien plus rapidement et avec bien plus de gravité à cause des effets du changement climatique. Avec des conséquences néfastes pour l'ensemble de la société, qui serait privée de ses nombreux bénéfices : environnementaux, économiques et sociaux. En effet, les mécanismes d'adaptation naturelle des forêts sont en moyenne trop lents, face à la vitesse et l'intensité des évolutions climatiques. Par ailleurs, la biodiversité est diversifiée et évolutive, et doit le rester, sous peine de disparaître. Une coupe de renouvellement modifie, bien sûr, la diversité du vivant, mais en fait aussi apparaître une nouvelle. La biodiversité se transforme tout au long du cycle de la gestion forestière, au fur et à mesure de la croissance des arbres et d'une parcelle à l'autre. Sa préservation est un pilier de la gestion forestière durable.

Les professionnels de la forêt, en étudiant tous les champs des possibles, cherchent, avec humilité, des solutions pour protéger la forêt et l'aider à s'adapter pour faire face aux défis de l'avenir. C'est bien cette vision que l'ensemble des forestiers, unis et représentés par leurs syndicats, doivent défendre et promouvoir.

**Sans la main bienveillante de l'homme, les forêts sont bien plus à risque face au changement climatique** Antoine d'Amécourt : Président de Fransylva.



### **SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2023.**

Du 25 février au 5 mars dernier, la filière forêt-bois était présente au Salon International de l'Agriculture, qui se tenait Porte de Versailles à Paris. Cette année encore, Fransylva représentait la filière aux côtés du stand de l'ONF. L'occasion d'échanger et de partager notre passion des forêts avec les milliers de visiteurs, venus en nombre.

## ADRESSES UTILES :

- **FRANSYLVA 26, Président Aubanel André.** [fransylva26@gmail.com](mailto:fransylva26@gmail.com)  
CRPF - 145 Avenue Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
- **FRANSYLVA association Vercors (ADFVR)**  
Daniel Audeyer, Les Patins- Loscence, 26420 La Chapelle en Vercors.
- **FRANSYLVA Provence, (AFDP),**  
Roger Lafond, Mairie de COMPS 26220.
  
- **CRPF : ingénieur 07/26 ; Stéphane GRULOIS. 04 27 24 01 80.** [stephane.grulois@crpf.fr](mailto:stephane.grulois@crpf.fr)  
145 Avenue Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
- **CRPF : Gilles Bernard. Plans de gestions. 04 27 24 01 80.** [gilles.bernard@crpf.fr](mailto:gilles.bernard@crpf.fr)  
145 Av Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
- **CRPF : Julien CAMACHO ; Sud Drome. 07 64 41 36 99** [Julien.camacho@cnpf.fr](mailto:Julien.camacho@cnpf.fr)  
145 Av Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
- **CRPF : Alexandre PETROFF, Nord Drôme. 04 27 24 01 80** [alexandre.petroff@crpf.fr](mailto:alexandre.petroff@crpf.fr)  
145 Av Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
  
- **COFORET : Valérie CHARROIN, Technicienne secteur Drôme**  
Mob. : 06 73 72 42 49 - Mail : [vcharroin@coforet.com](mailto:vcharroin@coforet.com)
- **COFORET : Joël MONTMAYEUL ; Technicien secteur Bonnevaux – Chambaran**  
Mob. : 06 85 30 52 82 - Mail : [jmontmayeul@coforet.com](mailto:jmontmayeul@coforet.com)
- **COFORET : Maxence CARRA - Gestion de Propriétés & Aménagement des Territoires**  
Mob. : 06 88 39 66 99 - Mail : [mcarra@coforet.com](mailto:mcarra@coforet.com)
- **EXPERTS FORESTIERS, de proximité à la Drome, liste non exhaustive !**
  
- **BONAIME Emmanuel – 26760 BEAUMONT LES VALENCE.** [e.bonaime@uef-expertise.fr](mailto:e.bonaime@uef-expertise.fr)  
06 77 62 72 06
- **PARES Elise - 26190 ST JEAN ROYANS –** [e.pares@foret-bois.com](mailto:e.pares@foret-bois.com)  
Tél. 09 51 41 54 94 / 06 49 58 84 78 - Mail
- **THIEVENAZ Jean-Charles - 17, Avenue du Granier - 38240 MEYLAN** [jc.thievenaz@foret-bois.com](mailto:jc.thievenaz@foret-bois.com)  
Tél. 04 76 41 02 24 / 06 07 54 96 73 - Mail
- **LORANG Jean-René - Les Ramières - 26250 LIVRON SUR DROME** [jr.lorang@foret-bois.com](mailto:jr.lorang@foret-bois.com)  
Tél. 04 75 85 61 99 - Mail
- **Monneret Nicolas – Le Monteil. 07690 SAINT JULIEN DE VOCANCE** [nico.monneret@wanadoo.fr](mailto:nico.monneret@wanadoo.fr)  
06 75 38 41 65 –
- **GESTIONNAIRES FORESTIERS :**
- **Jarjaye Jessica – le moulin 26170 VERCOIRAN** [jessica.perraud@laposte.net](mailto:jessica.perraud@laposte.net)  
06 82 73 24 78
- **Vincent Betton – La Blache 26400 Plan de Baix** [v.betton@orange.fr](mailto:v.betton@orange.fr)  
06 82 96 64 55 -

Renseignements, contacts, réunions d'informations, commandes groupées, échanges d'expériences, assurances Responsabilité Civile forêt, Défense juridique, Représentation des propriétaires forestiers.

Pour adhérer à une structure de la forêt privée :

**RESPONSABLE DE LA PUBLICATION, Le Président André AUBANEL**